

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

Convocation : le 12 janvier 2021

Affichage : le 13 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 19 présents et 22 votants

Le dix-huit janvier deux mil vingt et un, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Julienne BARAT, Viviane CLAIREL, Sophie RAOUS, Catherine GUILLEMANT, Anne-Marie LAMY, Emmanuelle MARION, Marine GUEZENNEC, Gaëlle ENFREIN et Messieurs Patrick LEDOUX, Pascal JOUIN, Alain TRANCHIDO, Philippe CAPOËN, Jean-Luc POISNEL, Samuel DUPONT, Jocelyn PAROT, Louis LEBOCEY, Frédéric CLOUET, Sylvain TRANQUART, Jean-Baptiste COLLET,

Absents excusés : Mesdames Anne-Françoise ASSIMINGUE, Marianne PINCHART-LAINE, Nadège REBOURSIERE et Monsieur Jean-Marc CAMBIER

Pouvoirs de Madame LAINE-PINCHART Marianne à Madame LAMY Anne-Marie, de Madame Anne-Françoise ASSIMINGUE à Monsieur Patrick LEDOUX, de Madame Nadège REBOURSIERE à Madame Viviane CLAIREL

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie LAMY

POINT D ACTUALITES

Evènements passés :

- Mardi 8 décembre 2020 à 12 h 15 : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations
- Mardi 8 décembre 2020 à 18 h : CCAS
- Dimanche 13 décembre 2020 de 15 h à 17 h : déambulation dans les rues de Louvigny du père Noël en calèche accompagné par les musiciens du camion jazz
- Lundi 11 janvier 2021 de 19 h à 21 h : commission finances
- Mardi 12 janvier 2021 à 18 h : commission Stratégie Alimentaire Locale
- Lundi 18 janvier 2021 à 19 h : conseil municipal

Evènements à venir :

- Mardi 19 janvier 2021 à 18 h : CCAS
- Mardi 26 janvier 2021 à 18 h : commission école/enfance/jeunesse (élus)
- Jeudi 28 janvier 2021 : conseil communautaire de Caen la mer
- Lundi 1^{er} février 2021 de 19 h à 21 h : commission finances
- Mercredi 3 février 2021 à 18 h : commission cadre de vie / aménagement
- Lundi 8 février 2021 de 17 h à 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : don du sang
- Mardi 9 février 2021 à 12 h 15 : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations

- Lundi 15 février 2021 à 19 h : conseil municipal
- Lundi 8 mars 2021 de 19 h à 21 h : commission des finances
- Lundi 22 mars 2021 à 19 h : commission des finances
- Lundi 12 avril 2021 à 19 h : conseil municipal : approbation du compte administratif 2020 et vote du Budget Prévisionnel 2021

<p>PRESENTATION DU SYVEDAC ET DES EVOLUTIONS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</p>
--

Intervention de Madame Caroline HAZARD, ambassadrice du tri en séance.
Le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) exerce une mission de service public qui s'articule autour de deux temps forts :

1. le traitement des déchets ménagers et assimilés et leur valorisation sous forme de matières et d'énergie ;
2. la prévention et la sensibilisation des habitants aux enjeux de réduction et de tri, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes.

Depuis le 1er janvier 2021, le périmètre du Syvedac s'étend sur 173 communes réparties sur 6 groupements adhérents : la communauté urbaine Caen la mer, les communautés de communes Cœur de Nacre, Normandie Cabourg Pays d'Auge, Vallées de l'Orne et de l'Odon et le SMICTOM de La Bruyère et la communauté d'agglomération Lisieux Normandie. Ce sont 416 879 habitants qui bénéficient au quotidien des structures et services proposés par le Syndicat.

À partir du 1^{er} avril 2021, pour respecter la réglementation en vigueur, la communauté urbaine mettra en place l'extension des consignes de tri de tous les emballages. Pour ce faire, un bac jaune sera distribué à tous les habitants de Louvigny courant mars, en lieu et place des actuels sacs jaunes.

Le Conseil Municipal a été informé que la commune de Louvigny a été désignée par Caen la mer comme commune pilote de la communauté urbaine pour expérimenter la charte « éco-responsable dans la prévention et la gestion des déchets ».

Cette démarche consiste à choisir 3 structures communales (mairie, école/espace jeunesse et relais d'assistantes maternelles), pour faire un bilan des actions déjà mises en place dans ce domaine.

Dans un second temps, le SYVEDAC proposera à la commune de mettre en place des actions pour réduire nos déchets et mieux recycler.

Quelques questions d'élus à Caroline Hazard :

- la vaisselle cassée est-elle à déposer dans la borne à verre ? Non, il faut uniquement déposer les bouteilles et les bocaux.

- dois-je mettre mes textiles dans un sac avant de les déposer dans la borne de collecte ? Oui, cela permet aux tissus d'être préservés car les bornes ne sont pas hermétiques en cas de pluie

- les déchetteries peuvent-elles être aménagées différemment pour faciliter la dépose des objets ? *Oui, une réflexion est en cours pour modifier les plates formes de dépose et le guidage des administrés.*

- le SYVEDAC est-il toujours intéressé par l'acquisition d'un broyeur pour les branchages ?
Oui, le SYVEDAC réalise une enquête auprès des administrés pour évaluer les besoins

Caroline Hazard informe les élus qu'elle sera présente dans les classes de l'école, auprès des personnels territoriaux pour former sur le tri sélectif

Monsieur Patrick Ledoux remercie Caroline Hazard de son intervention en conseil municipal

MIS A JOUR DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES ET TARIFICATION DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire et Madame Julienne Barat, conseillère municipale en charge des cimetières proposent aux membres du Conseil Municipal, que les tarifs suivants soient appliqués aux deux cimetières. Ils proposent également que la tarification des plaques au jardin du souvenir soit supprimée

Tarifs concessions en terre	15 ans	30 ans	50 ans
Concession seule	130 €	340 €	550 €

Tarifs cases columbarium	15 ans	30 ans	50 ans
Urnes	280 €	530 €	700 €

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire et Madame Julienne Barat, conseillère municipale en charge des cimetières proposent aux membres du Conseil Municipal la modification du règlement du cimetière transmis en pièce jointe :

Madame Julienne Barat informe les élus qu'à la lecture vue du guide des recommandations funéraires du 6 décembre 2018, des modifications d'ordre général sont à prendre sur le règlement des cimetières de Louvigny.

Elle propose l'ajout d'un tarif pour une durée de 50 ans et une révision annuelle du prix des concessions. Elle informe également que le relevage de certaines tombes est à prévoir au cimetière de l'église (coût prévisible 500 € par tombe) ainsi que l'aménagement d'un puisard au jardin du souvenir pour recueillir les cendres des défunts. La commune a également l'obligation d'implanter un tableau pour y inscrire le nom des défunts dont les cendres ont été dispersées.

Monsieur Jocelyn Parot demande si la récente végétalisation du cimetière paysager peut être intégrée à la modification du règlement présenté. Madame Julienne Barat répond par la négative, le règlement issu du guide funéraire ne prévoyant pas de traiter cet aspect. Madame Anne-Marie Lamy précise que cette végétalisation relève plus généralement de la gestion différenciée des espaces verts, en lien avec le service de Caen la mer.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement des cimetières mis à jour.
Adopté à l'unanimité.

ENGAGEMENT STRATÉGIE ALIMENTAIRE LOCALE

Pour faire face à l'état d'urgence climatique et à la réduction de la biodiversité, qui annoncent encore de nouvelles crises économiques et sanitaires, une profonde transformation écologique et sociale est indispensable. Celle-ci relève de la responsabilité de tous : des décideurs européens, des États, des collectivités locales, des entreprises, des associations et des citoyens. Même si la prise de conscience de ces défis est de plus en plus largement partagée, il s'agit maintenant d'accélérer la mise en œuvre des actions nécessaires.

Le Conseil municipal de Louvigny est constitué des élus de la liste « *Partageons pour construire demain* ». Celle-ci a, dans son programme, pris les engagements suivants :

- « *Encourager une alimentation locale et de qualité, conforter l'Amap et le jardin partagé* »,
- « *Encourager l'installation des maraîchers en agriculture biologique sur le territoire communal et défendre une restauration scolaire de proximité et de qualité (produits biologiques et locaux)* »,
- « *Conforter notre labellisation « Territoire de Commerce Équitable » et poser des exigences environnementales dans les achats publics* ».

Cet engagement du nouveau conseil municipal en faveur d'une alimentation locale de qualité poursuit et renforce une démarche déjà engagée lors des précédents mandats par différentes actions. Tout d'abord par le soutien actif à la création, en 1999, dans le bourg de Louvigny, du premier magasin de producteurs de l'agglomération « En Direct du Terroir ». Ensuite par les soutiens apportés à la création en 2008 puis au fonctionnement de l'Amap, au jardin partagé créé en 2015, à la participation au Festival Alimenterre à partir de 2013, à l'accueil, de 2004 à 2006, des trois premières rencontres du développement durable et à l'accueil, depuis 2018, du week-end festif écoresponsable « Demain c'est loin ». La réflexion avec Cocisol sur le *Pacte pour la transition écologique* avait également abouti à l'adoption d'une motion adoptée par le conseil en 2015 contribuant à la sensibilisation de chacun à ces enjeux. Au cours du précédent mandat, les représentants de la commune au SIGRSO (Syndicat intercommunal de Restauration scolaire de l'Odon) ont multiplié les initiatives pour engager le syndicat vers un approvisionnement local et biologique de la restauration scolaire, anticipant sur le cadre réglementaire désormais fixé par la loi EGALIM. Enfin, la commune s'est engagée en 2018 avec *Normandie Équitable* et *Artisans du Monde* dans la démarche de labellisation *Territoire de Commerce Équitable*.

Toutes ces initiatives prouvent que la commune dispose de nombreux leviers pour engager le territoire dans la transition écologique, en particulier vers une production alimentaire locale respectueuse de l'environnement. Elle peut effectivement jouer un rôle essentiel pour prendre des initiatives, accompagner des projets et contribuer ainsi à cette nécessaire évolution. Ceci d'autant plus que la commune de Louvigny dispose de deux atouts importants : le fait d'avoir su préserver l'essentiel de ses terres agricoles puisque les deux tiers (376 hectares de terres agricoles sur les 564 hectares communaux) de son territoire restent affectés à l'agriculture ; et sa situation géographique qui présente une incursion de nature et de terre agricole jusqu'au cœur de l'agglomération caennaise.

Pour mettre en œuvre son programme sur ces sujets, le conseil municipal a décidé, le 8 juin 2020, de constituer une commission intitulée « *Stratégie alimentaire locale* ». Celle-ci a déjà proposé plusieurs initiatives au conseil municipal, en particulier une visite-rencontre entre les habitants et les agriculteurs de la ferme d'Athis lors d'un premier « Tour de Plaine », le 3 octobre dernier. Lors de ses premières réunions la commission a élaboré un plan d'actions qu'elle présente aujourd'hui au débat et à la

délibération du conseil municipal.

Ce plan d'action est construit autour des cinq orientations suivantes :

1. Accompagner la transition agricole

Cela passe par l'organisation de visites de terrain, de rencontres, de débats entre les habitants et les agriculteurs de la commune pour une meilleure connaissance des contraintes des producteurs et des attentes des consommateurs. Il faut également savoir s'appuyer sur l'expérience des fermes de la région qui travaillent déjà en agriculture biologique et commercialisent leur production en circuits courts.

2. Soutenir l'installation d'agriculteurs pour répondre aux besoins de la commune

Cet objectif implique la recherche de solutions foncières pour permettre l'installation d'une production maraîchère biologique sur la commune ou encore pour contribuer au portage d'un projet intercommunal d'installation de maraîchers en agriculture biologique sur le territoire d'une commune proche pour l'approvisionnement de la restauration scolaire et collective.

3. Échanger des expériences

Louvigny n'est pas seule face au défi d'une transition écologique équitable. Nous pouvons nous intégrer aux réflexions menées au niveau de Caen la Mer et de Caen Métropole sur les stratégies alimentaires et participer à la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial. Nous pouvons échanger idées, ressources, expériences et bonnes pratiques avec d'autres communes. Nous pouvons permettre aux acteurs de dialoguer, en nous appuyant sur la labellisation TDCE : personnels municipaux et intercommunaux, écoles, élèves, élus, agriculteurs, producteurs et commerçants alimentaires.

4. Sensibiliser le plus grand nombre sur les enjeux d'une alimentation saine et durable

Nous continuerons de soutenir les actions de sensibilisation sur la transition écologique, telles que le festival « Demain c'est loin ». Nous sensibiliserons tous les acteurs de notre territoire à l'importance d'une consommation éthique, biologique et locale.

5. Renforcer l'accessibilité des produits biologiques et locaux

Nous voulons faire de l'alimentation biologique et locale un sujet de rassemblement et non d'exclusion. Nous recherchons l'équité dans la transition écologique. Afin de faciliter l'accès de tous à une alimentation saine, il nous faudra recenser et développer l'offre en produits locaux de qualité sur la commune, en élargissant et en améliorant l'offre du marché, mais également en renforçant l'Amap, la boulangerie et tous les circuits courts citoyens de Louvigny. Pour aller au-delà de l'existant et imaginer la démocratie alimentaire de demain, il faudra également agir à une autre échelle, en travaillant non seulement avec la restauration scolaire, mais aussi avec l'ensemble des circuits de restauration collective actifs sur la commune.

Madame Sophie Raous et Monsieur Jocelyn Parot sont satisfaits des retours positifs des élus sur cet engagement stratégie alimentaire.

- 1) Cet engagement est une feuille de route pour l'équipe municipale où les cinq axes sont déclinés en plan d'action
- 2) Feuille de route à destination des habitants pour montrer l'engagement aux loupiaciens
- 3) Feuille de route à destination de la communauté urbaine, échange avec les communes limitrophes et le syndicat de restauration scolaire.

La commission a tenu compte de l'historique et du travail réalisé dans le précédent mandat.

Monsieur Patrick Ledoux souligne le fait que la commission a permis à des acteurs de nouer un dialogue comme entre les agriculteurs et les habitants.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce plan d'action pour une stratégie alimentaire locale.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE POUR ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation pour engager, liquider et mandater au titre de l'exercice 2021.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que dans le cas où une collectivité n'a pas adopté son budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de cette collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

En investissement, le maire est autorisé à mandater le remboursement du capital de la dette. Pour les autres dépenses d'investissement, il convient d'autoriser le maire à les engager et les mandater dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2020 au budget de la collectivité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le maire à engager, liquider et mandater dans les conditions fixées par l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission habitat et gens du voyage du 15 décembre 2020 (Louis LEBOCEY) de la communauté urbaine de caen la mer :

Exposé à destination des élus de l'organisation nationale du logement social, de sa déclinaison locale et du dispositif de la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

10 millions de français bénéficient d'un logement social sur le territoire national.

Evolution sociétale sur la France : 21% des logements sont occupés par des familles monoparentales.

Sur le territoire de la CU : 25% des ménages sont locataires d'un logement social dont de nombreuses familles monoparentales. Volonté d'une création d'une commission intercommunale d'attribution des logements, la commune devra être vigilante pour siéger à cette commission.

Louvigny possède 262 logements sociaux sur son territoire répartis entre deux bailleurs : Partélios et CDC Habitat dont 75% de collectifs et 25% d'individuels. Les élus soulignent que sur le territoire, il y a une différence notable de loyer suivant le bailleur social. La moyenne des loyers de Partélios est plus élevée que ceux de CDC Habitat.

Procédure d'enregistrement pour une demande de logement social : un administré crée un dossier sur une plate forme nationale AFIDEM où un numéro unique lui est attribué, valable un an. Il est important de renouveler la demande chaque année jusqu'à obtention du logement souhaité.

- Commission rénovation énergétique de la communauté urbaine de caen la mer :
La région Normandie est pilote du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Ce dispositif de financement CEE (Certificats d'économies d'énergie) de 200 M€ permet, en s'appuyant notamment sur les Espaces conseils FAIRE, de développer sur tout le territoire l'offre de conseil *et d'accompagnement des particuliers et des propriétaires de locaux tertiaires privés.* *La région organise également des actions de mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique.* *S'agissant des administrés de Caen la mer, le point d'entrée unique pour s'informer et déposer un dossier d'aide à la rénovation, y compris de la région, est la Maison de l'habitat, installée dans les locaux des Rives de l'Orne.*
- Commission stratégie alimentaire locale du 12 janvier 2021 de la mairie de Louvigny (Sophie RAOUS) :
La commission réalise actuellement le chiffrage de ses plans d'actions. Elle poursuit ses échanges avec les agriculteurs sur les zones ~~blanches~~ qui ne sont pas traitées à proximité des habitants, notamment sur la manière d'occuper ces espaces. Elle programme des interventions d'agriculteurs dans les classes du pôle élémentaire.
Elle rencontre les communes voisines pour échanger sur leur stratégie alimentaire et organise des rencontres entre l'AMAP et le marché du bourg du samedi matin.
Elle travaille à l'organisation du festival « demain, c'est loin ».
- Commission mobilité de la communauté urbaine de caen la mer :
Information TWISTO : Le parc des bus va être remplacé progressivement par des bus

roulant au biogaz entre 2021 et 2025.

- Commission Transition écologique de la communauté urbaine de Caen la mer:
Expérimentation sur la collecte des bio-déchets : *Obligation de proposer une collecte séparée des bio déchets d'ici 2024.*
- Commission enfance-jeunesse de la mairie de Louvigny (Catherine Guillemant) :
Travail en cours : mise en place d'un portail famille pour la prochaine rentrée scolaire, modification de la tarification sociale et élaboration du Plan Educatif Local.
Nuit de la lecture à l'initiative du ministère de la culture : Louvigny la célébrera par des histoires à partager le 23 janvier 2021 à 18h et à 19h en partenariat avec l'espace jeunesse et l'association lire et faire lire.
- Commission Sports de la mairie de Louvigny :
Philippe Capoen indique, qu'en raison des nouvelles dispositions législatives face à l'épidémie de COVID, les activités tennis et judo au gymnase sont de nouveau interdites. Il a été interpellé par des jeunes loupiaciens qui expriment le souhait d'avoir un City park sur la commune afin de disposer d'un lieu de rassemblement extérieur.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h30.